

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1226

Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon-Service archéologique municipal et la "SNC Hôtel-Dieu Réalisation", pour la réalisation de fouilles archéologiques de la tranche 9 de l'opération de reconversion de l'Hôtel Dieu (cour Bonnet et bâtiment D) à Lyon 2e

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 9 JUILLET 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 13 JUILLET 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1226 - APPROBATION D'UN CONTRAT ENTRE LA VILLE DE LYON-SERVICE ARCHEOLOGIQUE MUNICIPAL ET LA "SNC HOTEL-DIEU REALISATION", POUR LA REALISATION DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES DE LA TRANCHE 9 DE L'OPERATION DE RECONVERSION DE L'HOTEL DIEU (COUR BONNET ET BATIMENT D) A LYON 2E □□ (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La SNC Hôtel-Dieu Réalisation mène la reconversion de l'ancien Hôtel-Dieu de Lyon, site classé Monument historique emblématique du paysage urbain lyonnais. Sur ce tènement situé dans un secteur où les résultats de diverses opérations archéologiques antérieures attestent l'existence d'une occupation dès l'Antiquité, le Service Régional de l'Archéologie (SRA, Direction Régionale des Affaires Culturelles) a prescrit, entre 2011 et 2014, la réalisation de trois diagnostics et de deux fouilles sur différents secteurs du site. Ils ont été menés par le Service archéologique de la Ville de Lyon (SAVL).

L'ancien bâtiment D (en cours de démolition) et la cour Bonnet, dont les emprises sont concernées par la fouille de la tranche 9, sont situés à proximité immédiate de la cour du Midi et de la cour de la Chaufferie.

Les opérations déjà réalisées au sein de l'édifice ont dégagé les vestiges suivants :

- L'existence d'un quartier urbanisé au milieu du I^{er} siècle ap. J.-C. est confirmée sur l'ensemble du site, de la cour de la Pharmacie au Nord-Est à la cour du Midi au Sud. Dans la cour de la Chaufferie, ont été mis au jour trois états successifs d'un habitat du I^{er} siècle ap. J.-C., qui a livré un remarquable lot d'enduits peints de la fin du I^{er}-début du II^e siècle.

- La cour de la Chaufferie abritait deux sépultures d'enfants appartenant à un petit ensemble funéraire probablement daté du Haut Moyen Âge ; les traces d'une occupation médiévale dans la cour du Midi se limitent à la présence d'un fossé.

- Des murs et caves voûtées appartenant aux immeubles d'époque moderne de la rue Bourgchanin, détruits en 1843, ont été dégagés dans les deux cours de la Chaufferie et du Midi. Dans la cour du Midi, où les constructions ne sont achevées qu'à la fin du XIX^e siècle, elles viennent remplacer les dernières maisons qui occupaient depuis plusieurs siècles la rue de la Barre.

La SNC Hôtel-Dieu Réalisation a choisi le Service archéologique de la Ville de Lyon comme opérateur archéologique pour réaliser cette fouille. Le présent contrat a pour objet, conformément à l'article R523-44 du Code du

Patrimoine (livre V, titre II), de spécifier et d'organiser les obligations entre l'aménageur et l'opérateur.

Le présent contrat prévoit que l'intervention du Service archéologique de la Ville de Lyon sera facturée à l'aménageur pour un montant minimum de 171 140,50 € HT et un montant maximum de 241 133,50 € HT, hors budget nécessaire aux éventuels travaux de dépose et aux frais de stabilisation de catégories spécifiques de vestiges mobiliers et immobiliers (mosaïques, enduits peints, embarcations, vestiges en bois...) évoqués dans le texte.

L'aménageur prendra par ailleurs directement en charge l'ensemble des prestations techniques nécessaires pour accompagner la fouille, qui seront précisées dans un mémoire technique détaillant la méthodologie envisagée pour l'opération, soumis à validation par le SRA.

Compte tenu de l'intérêt scientifique de cette opération, de la logique de son suivi par le SAVL, opérateur de tous les diagnostics et fouilles précédemment menés sur le site et des contraintes de calendrier auxquelles doit répondre cette opération, je vous propose d'approuver ce contrat.

Vu l'article R 523-44 du Code du Patrimoine ;

Vu ledit contrat ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. Le contrat de fouilles susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la « SNC Hôtel-Dieu Réalisation » pour la réalisation de la fouille archéologique sur le terrain de l'ancien Hôtel-Dieu à Lyon 2^e (tranche 9) est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les recettes découlant de l'exécution de ce contrat prévues par l'article L 524-9 du Code du Patrimoine (Livre V, titre II) et l'article 40 du décret 2004-490 seront imputées à l'article 70688, fonction 324, ligne 66318 - opération nature FHDSA - programme OPARCHEOSA des budgets 2015 et 2016.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN